



Comité central

Association cantonale vaudoise de football
Chemin de Maillefer 35 · Case postale 115 · 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 04 30 · acvf@football.ch · www.football.ch/acvf

Association cantonale vaudoise de football

Nuit du football vaudois

PROJET

Cahier des charges pour l'organisateur

Version du 24.08.2021

1. Préambule

Selon ses statuts, l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) a pour but d'encourager le développement du football en groupant les clubs du canton de Vaud qui pratiquent ce sport. Elle contribue à promouvoir les valeurs de l'éthique sportive.

La Nuit du football vaudois (Nuit du Foot) est une manifestation annuelle concluant la saison du championnat vaudois de football amateur. Elle est une manifestation qui appartient à l'ACVF, qui en cède l'organisation à un de ses clubs affiliés, qui en devient l'organisateur.

A des fins de simplification, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Elle désigne bien évidemment aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

2. Objectifs

Les buts principaux de la Nuit du Foot sont les suivants :

- Remercier les différents acteurs du football vaudois, joueurs, dirigeants, arbitres, etc.
- Offrir aux clubs affiliés à l'ACVF ainsi qu'aux membres de l'ACVF l'occasion de se rencontrer dans un cadre extra-sportif.
- Remettre les trophées « Vaud d'Or » (propriété intellectuelle de l'ACVF) et autres mérites aux lauréats des différentes catégories.
- Rendre hommage à une personnalité du football vaudois qui sera le parrain ou la marraine de la manifestation.
- Mettre en avant l'un des clubs de football membre de l'ACVF.
- Donner une plus grande visibilité au football vaudois auprès du public et des médias.

3. Concept général

La manifestation est composée de deux parties distinctes :

Une soirée de gala appelée « Nuit du foot » comprenant repas et animation, au cours de laquelle seront effectuées les remises de trophées et mérites. Il s'agit d'une soirée privée, sur invitation, et qui n'est pas ouverte au public.

Une éventuelle manifestation préliminaire ouverte au public dans la journée ou la demi-journée précèdent la soirée de gala, ouverte au public et articulée autour du parrain ou de la marraine de l'édition. Il peut s'agir par exemple d'un match de football.

4. Candidature

Le club organisateur est différent pour chaque édition et est choisi par le Comité central de l'ACVF (CC ACVF), sur candidature.

Tous les clubs affiliés à l'ACVF peuvent se porter candidat à l'organisation de cette manifestation. Le club candidat s'annonce au moins 12 mois à l'avance par un dossier de candidature à l'attention du CC ACVF.

Ce dossier indiquera l'organisation de base que le candidat mettra en place pour la manifestation, une ou plusieurs proposition-s de date et de lieu, ainsi qu'un concept de base pour la manifestation préliminaire et pour la soirée de gala.

5. Lieu et date

La Nuit du Foot est une manifestation itinérante, chaque édition se déroulant dans une localité différente, déterminée par la provenance du club organisateur. Le lieu sera d'un commun accord entre le club organisateur et l'ACVF. Le lieu choisi est soumis au minimum 9 mois avant la manifestation au CC ACVF, pour validation.

La date de la Nuit du Foot est définie d'un commun accord entre le club organisateur et l'ACVF. La date est soumise au minimum 9 mois avant la manifestation au CC ACVF, pour validation.

6. Comité d'organisation

L'organisation de la manifestation est confiée à un comité ad hoc de 5 à 10 personnes, composé comme suit :

- Des membres des instances dirigeantes du club organisateur.
- Des membres du club organisateur.
- Du président et des membres de la commission des manifestations de l'ACVF.

Il revient au club organisateur de définir ses membres du comité d'organisation, et d'en établir l'organigramme.

Le comité d'organisation est chargé de l'organisation globale de la manifestation et de mettre en place les moyens nécessaires à son bon déroulement, et en particulier des tâches suivantes :

- Etablir un budget global de la manifestation.
- Tenir une comptabilité précise de la manifestation.
- Trouver les moyens de financement.
- Assurer la publicité et la visibilité de la manifestation au niveau cantonal et dans le milieu footballistique.
- Gérer les invitations, la billetterie, les entrées et fixer les tarifs.

NB : Les membres permanents de l'ACVF n'ont qu'une voix consultative par rapport aux tâches dédiées au comité d'organisation. La responsabilité du budget et des finances étant du ressort exclusif du club organisateur.

7. Bénévoles

Le club organisateur est chargé de fournir le nombre de bénévoles nécessaires au bon déroulement de la manifestation, et en fournira l'organigramme quelques jours avant la manifestation, sur demande.

L'ACVF apportera son expérience des dernières éditions pour conseiller l'organisateur sur les postes à occuper (buvette, vestiaire, logistique, technique, sécurité, etc).

Hormis les bénévoles, le club organisateur mettra en place une task-force pour le jour de la manifestation. Celle-ci peut être constituée de tout ou partie du comité d'organisation.

8. Responsabilités

Le club organisateur prend l'entière responsabilité de l'organisation de la manifestation, ainsi que des événements qui pourraient s'y dérouler. Il prend en charge les aspects liés aux demandes d'autorisation cantonale et/ou communale, à la prévention, aux assurances, etc.

9. Programme

L'organisateur est chargé d'élaborer le programme complet de la manifestation, qu'il soumettra à l'ACVF au minimum 3 mois avant la date de la manifestation.

Le programme de la manifestation en journée est laissé à la libre appréciation du club organisateur.

Concernant la soirée de gala, celle-ci suit un déroulement bien précis, à savoir : apéritif, repas, animation, remise des prix. Le club organisateur intervient directement dans les prises de décisions concernant la soirée et participe à l'élaboration du programme, mais le déroulement de la soirée sera dicté par l'ACVF.

10. Logistique

Le club organisateur est chargé de financer et de mettre en place la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation en général, et de la soirée de gala en particulier. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, du traiteur, du service, de l'animateur, de la sécurité, du matériel audiovisuel, etc.

L'ACVF transmettra en temps utile ses besoins particuliers dans ce sens, en collaboration avec le club organisateur.

11. Participants

Le nombre maximal de participants à la soirée de gala est déterminé par le comité d'organisation en fonction de la capacité des locaux. Deux catégories de participants sont à distinguer : les invités dont le prix du billet est pris en charge par les organisateurs, et les personnes payantes.

Sont invités d'office à la Nuit du Foot :

- Tous les membres des diverses commissions de l'ACVF.
- Un à deux membres de chacun des clubs affiliés à l'ACVF, à choisir parmi les dirigeants, joueurs ou entraîneurs. Des représentants des autres associations cantonales de football, ainsi que de l'Association Suisse de Football et de la Ligue Amateur.

- Des représentants des autorités locales et cantonales.
- Les personnes lauréates d'un trophée ou d'un mérite.
- Les sponsors ou partenaires de la manifestation.
- Les sponsors ou partenaires de l'ACVF
- Les membres de comité d'organisation et les bénévoles ayant œuvré lors de cette manifestation.

Les autres personnes souhaitant assister à la soirée devront prendre les frais d'inscription à leur charge. Il s'agit de :

- Les membres des clubs affiliés à l'ACVF, en plus des personnes déjà invitées.
- Les personnes inscrites auprès du club organisateur.

12. Droit à l'image

L'ACVF cède les droits d'utiliser le nom et l'image de l'ACVF pour l'organisation de la manifestation au club organisateur. L'ACVF se donne cependant un droit de regard sur l'utilisation qui est faite de son image.

13. Sponsoring

Le club organisateur démarché des sponsors et des partenaires avec une visibilité au niveau local et qui souhaitent avant tout s'associer au club.

L'ACVF se réserve le droit d'afficher ses propres sponsors lors de la soirée de gala, en discussion avec le comité d'organisation.

L'ACVF se réserve un droit de regard sur les sponsors de la manifestation et de refuser ceux dont l'image irait à l'encontre des valeurs ou des contraintes (ex : sponsoring exclusif) de l'ACVF.

14. Budget

Le club organisateur est responsable de l'établissement d'un budget réaliste pour l'intégralité de la manifestation, et d'en couvrir les coûts. De ce fait, tout le bénéfice de la manifestation

reviendra au club organisateur, qui prend également la responsabilité d'en couvrir le déficit éventuel.

Pour couvrir les dépenses, le club organisateur peut s'appuyer sur trois sources de revenus :

- Dans la mesure où une manifestation est prévue durant la journée, les entrées et revenus générés (buvette, restauration).
- Les entrées payantes (membres, supporters, amis et partenaires du club) à la soirée de gala, les repas et les consommations des convives.
- Les partenariats, sponsorings et autres dons qu'il aura collecté par ses propres moyens.
- Une tombola.

Les éléments suivants sont à la charge de l'ACVF :

- Les repas, au prix de revient, de ses invités dont elle aura remis la liste au club organisateur.
- Les boissons consommées par les invités bénéficiaires de bons émis par l'ACVF.
- Le financement et le sponsoring des Vaud d'Or.
- Les mérites personnels distribués lors de la soirée.

L'ACVF renonce à toute participation au bénéfice de la manifestation préliminaire et de la soirée de gala, qui reste acquis au club hôte.

Le Mont-sur-Lausanne, août 2021